



Rectificatif concernant la CVEC pour le post-bac

publié le 09/07/2018

Descriptif :

Information importante pour tous les BTS et ECP : rectification concernant la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).

A noter les informations ci-dessous :

Extrait du site national

- Si vous êtes inscrit-e en lycée dans une formation telle que BTS, ECP, DMA, formations comptables, ... **vous n'êtes pas concerné-e par cette contribution**, car vous n'êtes pas inscrit-e dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous n'avez rien à faire.
- Si vous êtes inscrit-e en CPGE, ECT, ... vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université. Vous pouvez payer ou être exonéré-e en fonction de votre situation.

Vous trouverez des informations concernant la Contribution Vie Étudiante et de Campus sur le site national dédié <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.